Nations Unies S/PV.5211



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5211e séance

Mercredi 22 juin 2005, à 10 h 15

New York

Président :	M. de La Sablière	(France)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Li Junhua
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2005/353)

05-39436 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2005/353)

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Je lui donne la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Sur les instructions du Secrétaire général, je me suis rendu à Chypre, en Grèce et en Turquie entre le 30 mai et le 7 juin pour des consultations sur l'avenir de sa mission de bons offices à Chypre.

En me demandant de me rendre dans la région, l'objectif du Secrétaire général était de « prendre le pouls » – de déterminer les positions des parties, de s'enquérir de leurs points de vue sur ce que, s'il y a lieu, l'Organisation des Nations Unies devrait faire dans les circonstances actuelles et de revenir pour l'informer de ces vues, ainsi que des options et conseils concernant les priorités, l'envergure et les ressources qu'il pourrait souhaiter donner aux bons offices.

Ma mission fut précédée par une semaine de discussions préliminaires, officieuses et non contraignantes à New York avec un envoyé chypriote grec, au cours desquelles il a expliqué en détail les positions chypriotes grecques, tant sur le plan de la procédure que sur le fond, et cherché aussi à connaître la réaction des Nations Unies.

À Chypre, je me suis entretenu trois fois avec le dirigeant chypriote grec, M. Tassos Papadopoulos. J'ai rencontré deux fois le dirigeant chypriote turc, M. Mehmet Ali Talat. J'ai également eu des entrevues avec des dirigeants politiques des deux parties. En Grèce et en Turquie, je me suis entretenu avec les Ministres des affaires étrangères des deux pays et de hauts responsables de ces ministères, ainsi qu'avec d'autres éminentes personnalités grecques et turques.

Je voudrais aujourd'hui présenter au Conseil un résumé des vues exprimées et des discussions qui se sont tenues.

Du côté chypriote grec, M. Papadopoulos a déclaré qu'il était désireux de voir reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général. Il a dit que son peuple souffrait de l'occupation et de l'incertitude et qu'il aspirait à un règlement. Et il a confirmé les points de procédure et de fond dont m'avait fait part son envoyé à New York.

Sur le plan de la procédure, M. Papadopoulos a déclaré qu'il faudrait préparer soigneusement la tenue de nouvelles négociations. Selon lui, il ne faudrait fixer aucune date limite à toute reprise de négociations ni permettre un arbitrage, par l'ONU ou des tierces parties, sur les questions de fond, et seul un plan de règlement agrée par les parties devrait faire l'objet d'un référendum. En même temps, il a convenu que les négociations ne devraient pas être conduites sans orientation précise.

Sur le fond, M. Papadopoulos a déclaré qu'il estimait que le plan mis au point par le Secrétaire général l'an dernier donnait, selon ses propres paroles, à la partie chypriote turque et à la Turquie, pratiquement tout ce qu'elles voulaient, plus que ce dont elles avaient besoin et plus que ce qui aurait été équitable. C'est, à son sens, la raison pour laquelle la grande majorité des Chypriotes grecs avait rejeté le plan alors que les Chypriotes turcs l'avaient accepté dans leur grande majorité. Il estime que les négociations futures ne sauraient être couronnées de succès que si la partie chypriote turque et la Turquie le comprennent et sont prêtes à répondre aux préoccupations des Chypriotes grecs laissées en suspens durant les négociations.

Les points de fond que la partie chypriote grecque voudrait soulever lors de la reprise des négociations ont trait à la plupart des principales questions traitées dans le plan, notamment la

gouvernance, la sécurité, la citoyenneté, le lieu de résidence, les biens, le territoire, les questions économiques et financières, les périodes de transition et les garanties de mise en œuvre. Prié par la partie chypriote grecque de faire part des premières réactions à ses opinions, j'ai indiqué que l'ONU comprend que les Chypriotes grecs nourrissent des inquiétudes et qu'il faut y répondre d'une façon mutuellement acceptable entre les deux parties. Mais, en même temps, j'ai déclaré que je pensais que l'autre partie s'effrayerait de l'étendue et de la profondeur des idées soumises par la partie chypriote grecque, et je l'ai encouragée à présenter une liste de propositions ciblées, limitées, gérables et classées par ordre de priorité.

J'ai demandé également à M. Papadopoulos si les préoccupations énoncées par son envoyé étaient une liste exhaustive des domaines dans lesquels il recherchait des changements ou avaient seulement valeur d'échantillon. M. Papadopoulos a répondu qu'il n'avait pas l'intention de soulever d'autres préoccupations, mais il s'est réservé le droit de le faire au cours des négociations, en fonction des exigences faites par l'autre partie. En dépit de mes encouragements, M. Papadopoulos a refusé d'indiquer quel ordre d'importance ou de priorité il attachait à ses demandes, en disant qu'il estimait que celui-ci pourrait apparaître au cours des négociations.

Du côté chypriote turc, M. Talat a indiqué qu'il voulait le plus rapidement possible un règlement fondé sur le plan de l'ONU et qu'il souhaitait que s'ouvrent des négociations intensives sous l'égide du Secrétaire général afin de parvenir à un règlement dans des délais raisonnables. Il a souligné la volonté de son peuple de parvenir sans retard à un règlement.

Pour ce qui est de la procédure, M. Talat était favorable à un processus soumis à l'arbitrage de l'ONU et assorti d'échéances claires pour les négociations, car il craignait qu'autrement, les négociations ne durent indéfiniment. Il a souligné, dans ce contexte, que les Chypriotes turcs étaient déçus que le Conseil de sécurité n'ait pas réagi au rapport de bons offices du Secrétaire général du 28 mai 2004. Il a mentionné en particulier le fait que la communauté internationale n'avait pas suffisamment reconnu qu'une majorité de ceux qui avaient participé au référendum du côté chypriote turc avait accepté un plan de compromis de l'ONU et, deuxièmement, que le Conseil de sécurité n'avait pas pris de mesures pour remédier aux restrictions inutiles qui, a-t-il insisté, avaient eu pour effet d'isoler et de punir injustement les Chypriotes turcs.

M. Talat a dit qu'il fallait remédier à ce manque de réaction. Il a ajouté que si les négociations devaient reprendre, il pensait qu'il fallait mettre en place un mécanisme afin que chaque partie sache à quoi s'attendre si les négociations échouaient en raison des initiatives prises par l'autre partie.

Sur le fond, M. Talat a déclaré que son peuple avait été préparé à accepter le plan de l'ONU non pas parce qu'il était parfait, mais parce qu'il représentait un compromis. Il a souligné que certains aspects clefs – l'égalité politique, le partenariat, la bizonalité, la bicommunauté, les traités de garantie et d'alliance – constituaient l'essence du plan et ne devraient pas perdre de leur importance. Il a ajouté que les Chypriotes turcs avaient de réels sujets de préoccupation à propos du plan et qu'il aimerait en discuter dans le cadre de futures négociations. Ils portaient sur le territoire, les biens, la réinstallation des Chypriotes turcs déplacés, le financement et les garanties contre l'usurpation des règlements par l'une ou l'autre des parties.

J'ai dit que le Secrétaire général avait été surpris du manque de réaction du Conseil de sécurité à son rapport. J'ai cependant rappelé à M. Talat que 76 % des Chypriotes grecs qui ont voté l'an dernier avaient rejeté le plan final de l'ONU, et que cela constituait un problème non seulement pour les Chypriotes grecs, mais pour les deux parties. M. Talat a indiqué que, pour répondre aux préoccupations des Chypriotes grecs, il serait prêt à envisager des changements mineurs dans les paramètres du plan, mais qu'il lui semblait très important de disposer d'une liste claire et définitive des exigences des Chypriotes grecs. J'ai communiqué oralement les sujets de préoccupation dont m'avaient fait part les Chypriotes grecs. M. Talat a dit qu'il estimait que ces préoccupations étaient fort éloignées de se situer dans le cadre des paramètres du plan de l'ONU et que les Chypriotes turcs ne pouvaient donc pas les accepter.

Je tiens à ajouter que j'ai discuté avec les deux dirigeants du manque évident de confiance qui existe entre les deux parties, et des mesures qui pourraient être prises, soit par le biais d'un accord, soit – mieux encore – unilatéralement, pour instaurer la confiance. Les deux dirigeants ont répondu que, si les efforts

visant à instaurer la confiance étaient importants, ils ne devraient pas se substituer à la recherche d’un règlement. Il y a certains points sur lesquels on s’attend à un suivi de la part de l’une ou l’autre des deux parties. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), M. Wlosowicz, reste à la disposition des parties pour examiner ces questions.

À Athènes, le Gouvernement grec a déclaré qu’il souhaitait que la mission de bons offices du Secrétaire général reprenne. Dans ce contexte, les représentants de la Grèce ont dit que le plan de l’ONU était la première proposition de solution globale jamais présentée et qu’elle avait failli aboutir à un règlement. Toutefois, la Grèce a estimé que, par certains aspects, le plan reflétait les craintes du passé davantage que les défis qui se poseraient dans l’avenir, lorsque Chypre serait membre de l’Union européenne. Le Gouvernement grec souhaite que les deux parties s’engagent dans des négociations coopératives basées sur le plan de l’ONU afin d’examiner les problèmes en suspens et de parvenir à un règlement.

À Ankara, le Gouvernement turc a déclaré qu’il souhaitait un règlement reposant sur le plan de l’ONU et que la Turquie accueillerait avec satisfaction un processus intensif mené sous l’égide du Secrétaire général. À cette fin, le Gouvernement turc a jugé important que la partie chypriote grec fournisse une liste claire et complète des changements qu’elle souhaiterait voir apporter au plan. Le Gouvernement turc a souligné le sentiment de frustration éprouvé par la Turquie face à l’absence de réaction du Conseil au rapport du Secrétaire général en date du 28 mai 2004, disant que, de ce fait, il était difficile de persuader l’opinion publique que les efforts déployés par les Turcs et les Chypriotes turcs en vue d’une solution étaient suffisamment reconnus. Ces vues ont également été communiquées au Secrétaire général par le Premier Ministre Erdogan au cours d’un déjeuner de travail à New York, le 9 juin, peu après mon retour de la région. Le Secrétaire général a fait part au Premier Ministre Erdogan de notre surprise et de notre déception – comme je l’avais fait auprès de M. Talat et d’Ankara – devant l’absence de réaction du Conseil au rapport sur l’évolution de la situation l’année dernière. Par ailleurs, tant les Chypriotes turcs que les Turcs ont exprimé leur désappointement et leur déception face aux mesures – qu’ils considèrent inadéquates – prises par l’Union européenne pour réduire l’isolement des Chypriotes turcs, résultat qu’on leur avait laissé espérer, disent-ils.

Ainsi se termine mon résumé des consultations de l’ONU avec les parties. Je voudrais maintenant, si je le peux, passer à une évaluation de la situation.

Premièrement, il existe quelques éléments positifs importants qu’il faut reconnaître. Toutes les parties souhaitent une reprise, sous une forme ou sous une autre, des activités de bons offices de l’ONU. Toutes les parties acceptent que le plan de l’ONU serve de document de base pour la reprise des négociations. Les personnalités politiques des deux parties chypriotes maintiennent des contacts cordiaux afin de promouvoir une atmosphère de compréhension mutuelle. Il existe des contacts utiles à d’autres niveaux également, que ce soit entre des spécialistes de sujets particuliers ou entre personnes ordinaires, maintenant qu’elles peuvent passer de l’autre côté. J’ai appris avec intérêt qu’une enquête indépendante bicommunautaire sur les attitudes face à des changements potentiels dans le plan de l’ONU a indiqué, chose encourageante, que l’opinion de la base chez les deux parties était que l’on pourrait apporter certains changements qui rallieraient un soutien majoritaire au plan dans les deux communautés.

Mais il y a également des aspects négatifs. L’écart entre les positions déclarées des parties sur le fond semble vaste, tandis que la confiance entre elles ne semble guère très forte, bien au contraire. Ces deux facteurs, surtout du fait qu’ils sont conjugués, entravent sérieusement tout effort visant à trouver un terrain d’entente.

Alors que le Secrétaire général considère la ligne de conduite à suivre, il y a un certain nombre d’autres facteurs qu’il gardera à l’esprit. Il pense que, pour l’ONU, le point de départ doit et devrait être le plein respect de la décision prise par les électeurs des deux parties lors du référendum du 24 avril 2004 et une démarche orientée par ce plein respect.

L’année dernière, le Secrétaire général et son équipe ont mené des efforts extraordinaires pour œuvrer avec les parties et mettre la touche finale au plan qui, nous l’espérions, serait acceptable pour les deux populations – un plan qui était le résultat d’un processus de quatre ans et demi de négociations et de consultations sans précédent dans l’histoire de la question chypriote. En fin de compte, c’est le

Secrétaire général qui a dû prendre des décisions extrêmement difficiles sur nombre de questions litigieuses en raison des impasses continues et persistantes entre les parties sur la quasi totalité des questions de fond, et parce que les parties lui avaient confié la tâche de les résoudre selon son jugement, afin qu'un plan puisse être soumis à un référendum. Ce plan, tel qu'il a été mis au point par le Secrétaire général, est pleinement conforme à la vision du règlement prévu dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Pourtant, comme je l'ai déjà dit au cours de cet exposé, du côté chypriote grec, plus de trois quarts des électeurs ont rejeté le plan final de l'ONU. C'est un fait incontournable. Alors que l'ONU ne pouvait pas approuver une solution autre que celle envisagée par les résolutions du Conseil, les préoccupations de première priorité qui ont poussé les Chypriotes grecs à voter comme ils l'ont fait devront certainement être examinées lors de tout futur processus reposant sur le plan de l'ONU, et l'électorat chypriote grec doit être assuré qu'un nouveau processus en tiendra compte.

Dans ce contexte, une liste complète de propositions concrètes classées par ordre de priorité pour les négociations serait un progrès important, car il est très difficile d'aborder une longue liste de préoccupations de manière méthodique si elles sont inscrites sans ordre et sans que soit indiquée leur importance relative.

Dans le même temps, la recherche d'une solution ne serait pas facilitée si l'on répondait aux inquiétudes des Chypriotes grecs d'une façon qui conduis à la perte de l'appui de la majorité des Chypriotes turcs pour le plan des Nations Unies; et l'électorat chypriote turc doit à son tour avoir la certitude que cet aspect des choses serait aussi pris en compte dans toute reprise du processus. Entre-temps, la confiance du côté chypriote turc et en Turquie – pays dont le rôle sera capital – a été amenuisée par le fait que, malgré l'appui d'une nette majorité des électeurs du côté chypriote turc à un plan de compromis présenté par l'ONU et finalisé suivant une procédure convenue, les Chypriotes turcs ne voient guère reconnaître leurs efforts pour parvenir à une solution, et peu ou pas d'amélioration de leur situation dans la période qui a suivi le référendum.

Il est naturel que chaque partie cherche à protéger ses intérêts propres sur le plan de la procédure aussi bien que du fond. Mais il est aussi important d'encourager les deux parties à se concentrer sur leur intérêt commun supérieur, à savoir la nécessité de s'accorder sur des révisions pour que le plan de l'ONU puisse recueillir un appui majoritaire non seulement dans leur propre communauté, mais aussi dans celle de l'autre partie.

À cet égard, le Secrétaire général tient à souligner les obligations des parties elles-mêmes. Les intervenants extérieurs peuvent aider, mais ce sont les parties qui doivent réunir la vision, le courage et la volonté politique nécessaires pour parvenir à un règlement, avec tout ce que cela implique en matière de compromis. Les dirigeants doivent montrer la voie à leurs partisans, pas seulement les suivre. Un règlement ne sera possible que si les parties agissent l'une envers l'autre d'une façon qui témoigne du respect, une compréhension des inquiétudes de l'autre et un désir de parvenir rapidement à un règlement.

Des responsabilités incombent aussi aux Gouvernements de la Grèce et de la Turquie. Ceux-ci doivent garder à l'esprit le fait que le problème de Chypre doit être réglé sur la base de ses propres mérites, dans l'intérêt, avant tout, des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs. L'appui vigoureux de la Grèce et de la Turquie à la mission de bons offices, dont le Secrétaire général leur est reconnaissant, devra être suivi d'une volonté de repenser en termes nouveaux certains aspects du problème, pour qu'une solution soit possible sur la base d'un plan des Nations Unies amendé.

Alors, quel cap devons-nous prendre maintenant? Le Secrétaire général est conscient de ses propres responsabilités, et il reste fermement décidé à aider les parties à parvenir à un règlement. D'une façon générale, les bons offices du Secrétaire général devraient être à la disposition des parties qui les lui demandent. De plus, le maintien du statu quo sur l'île est inacceptable, comme le Conseil l'a indiqué à de nombreuses reprises.

Cependant, le lancement prématuré d'un nouveau processus intensif ne serait pas judicieux. J'espère que le Conseil s'accordera à dire que rien de positif ne naîtrait d'une nouvelle démarche qui aboutirait – comme l'ont fait les deux précédents efforts – à un échec retentissant ou à une impasse frustrante.

En l'état actuel des choses, le Secrétaire général pense qu'il serait prudent de procéder avec beaucoup de précaution. Il compte réfléchir à l'avenir de sa

mission de bons offices dans la période à venir. Pendant ce temps, il tiendra à prendre pleinement en considération les réactions du Conseil à ce rapport. Il observera également de près l'évolution de la situation sur le terrain, et notamment toute évolution dans les positions des parties, à la lumière des évaluations et observations que je viens de faire.

Selon l'évolution des événements et des attitudes sur l'île, il pourrait s'avérer pertinent de nommer un conseiller spécial, avec un engagement sur la base des services effectifs, qui sonderait les parties et étudierait la possibilité de trouver ou construire le terrain d'entente nécessaire à la reprise de négociations complètes. Car, en définitive, ce n'est que par le biais de négociations entre les parties sur la base du plan qu'un règlement pourra être obtenu.

Le Président : Je remercie M. Prendergast de son exposé.

Comme convenu au cours des consultations préalables du Conseil, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses.

La séance est levée à 10 h 35